

Presque toutes les principales espèces de bois du commerce ont été soumises à des épreuves mécaniques et physiques selon les procédés adoptés par les laboratoires des pays de l'Empire Britannique et des Etats-Unis. Les grosses pièces de charpente ont également fait l'objet de nombreuses études. Les renseignements ont grandement servi aux ingénieurs canadiens et aux autorités municipales pour la revision des codes de construction. Ils servent également de normes pour la classification de toutes les espèces de bois de construction, telle qu'adoptée par la Canadian Engineering Standards Association. Les chantiers du Canada font un grand gaspillage de branches et de billots trop petits ou défectueux et négligent les essences qui ne sont pas généralement employées par le commerce. Les scieries envoient aux incinérateurs des quantités d'écorce, de dosses, d'élaves, de sciure et de rognures. Les laboratoires s'occupent particulièrement de trouver un remède à ce gaspillage et l'industrie apprécie vivement l'importance de ces recherches.

**Bureau des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.**—La préservation des animaux à fourrure du Canada tombe sous la juridiction respective des gouvernements provinciaux et territoriaux. Néanmoins, le Dominion en général est intéressé à préserver les animaux à fourrure et les animaux sauvages du Canada. C'est pour coordonner les efforts des divers services du Gouvernement en vue de la préservation de la faune sauvage que le comité consultatif sur la conservation de la faune a été institué en 1916. Le comité est spécialement chargé des questions relatives à l'application de la loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs et de la loi concernant le gibier du Nord-Ouest, mais il s'est occupé de beaucoup d'autres problèmes sur la préservation des animaux sauvages. Grâce à de nombreuses conférences entre fonctionnaires des provinces et du Dominion, conférences convoquées pendant de nombreuses années par le Ministère de l'Intérieur, mais arrangées maintenant par le Ministère des Mines et Ressources, des mesures communes et uniformes ont été prises et la conservation des animaux sauvages du Canada en a bénéficié. Le programme général envers les animaux à fourrure a principalement suivi deux grandes lignes: (1) régulariser la destruction des animaux en limitant la prise ou la saison de manière à empêcher leur extinction dans les districts où les conditions naturelles se prêtent à leur existence; (2) établir des sanctuaires à des points stratégiques servant de réservoirs pour alimenter d'une manière naturelle les vastes régions inhabitées des environs.

*Recherches sur les animaux sauvages des Territoires du Nord-Ouest.*—Au moyen de questionnaires distribués annuellement, les chasseurs, trappeurs et traiteurs ainsi que les employés du gouvernement sont invités à collaborer à des recherches continues sur la situation de la vie sauvage dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette méthode permet de recueillir des renseignements sur toutes les espèces d'animaux sauvages, principalement ceux qui ont une grande valeur économique pour les indigènes, par exemple le caribou et les animaux à fourrure. Ces renseignements sont envoyés au Bureau of Animal Population, Université d'Oxford, en Angleterre, pour faire l'objet d'études scientifiques.

En préparant ces renseignements, le Ministère recueille également des données sur le lemming, le lagopède et le hibou blanc qui sont sujets à des périodes d'abondance et de rareté comme les animaux à fourrure. L'investigation comprend aussi une étude sur les maladies des chiens de traîneaux. Ces chiens sont sujets à une maladie qui réduit périodiquement leur nombre d'une telle façon que les indigènes en trouvent leurs moyens d'existence et leur situation économique sérieusement menacés.